



15ème législature

Question N° : 1571	De M. Jean-Marc Zulesi (La République en Marche - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique >environnement	Tête d'analyse >Réhabilitation de l'étang de Berre	Analyse > Réhabilitation de l'étang de Berre.
Question publiée au JO le : 03/10/2017 Réponse publiée au JO le : 10/04/2018 page : 3067 Date de signalement : 06/02/2018		

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur une question écologique et économique hautement importante. Sa circonscription est riveraine du plus grand étang salé de France, d'une superficie supérieure à la ville de Paris : l'étang de Berre. Pendant des décennies, le joyau écologique de ce territoire a malheureusement subi des dégradations importantes du fait d'une forte croissance démographique sur son pourtour et de déversements massifs à la fois de produits chimiques et d'eau douce provenant du canal de la Durance. Si des progrès notables ont été faits depuis plusieurs années, le résultat est malheureusement encore accablant. La faune et la flore subaquatiques ont été en bonne partie détruites, causant une baisse vertigineuse des activités de pêche, cassant la chaîne fragile de la biodiversité et privant les habitants d'un site de loisirs et de tourisme qui a fait le bonheur des générations qui les ont précédés. La réhabilitation de l'étang de Berre emporterait avec elle des effets positifs dans l'ensemble de ces domaines. Elle permettrait un retour des espèces animales et végétales dans un habitat naturel qui aurait retrouvé ses vertus ancestrales. Des milliers d'emplois pourraient être créés dans les industries du tourisme et de la pêche. L'attractivité de ce territoire s'en trouverait renforcée, et avec elle la fierté des habitants, qui ont envie que ce joyau écologique retrouve ses couleurs d'antan. Pour arriver à un tel résultat, il y a une solution : saliniser une eau devenue trop douce. Et il y a un moyen : remettre en eau le tunnel du Rove et installer un système de pompage qui permettra de drainer les eaux méditerranéennes, depuis la rade de Marseille vers l'étang de Berre. En avril dernier, le conseil général à l'environnement et au développement durable, missionné par la ministre de l'écologie de l'époque, avait produit un rapport dans lequel elle jugeait « possible » la mise en place d'un débit de 10 mètres cubes/seconde « avec un nouveau percement au travers de l'éboulis ». Cette solution emporte les faveurs d'un grand nombre d'élus locaux de la région et de plusieurs acteurs institutionnels comme le syndicat mixte pour la réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB). Cette solution aura un coût financier. Mais les gains seront bien supérieurs, à tous les niveaux. Aussi, il souhaite connaître la position du ministre sur ce dossier et l'interroge sur ses perspectives d'actions pour la réhabilitation de l'étang de Berre.

Texte de la réponse

L'étang de Berre est un espace largement aménagé par l'homme, dès l'Antiquité, conduisant à des fluctuations importantes de salinité au fil du temps. Les étapes récentes les plus significatives ont été le creusement du chenal de Caronte au XIXe siècle, puis ses travaux d'élargissement se traduisant par une marinisation importante. La mise en

service de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas, qui turbine les eaux dérivées de la Durance, a refait basculer la lagune vers des eaux peu salées, avant qu'une situation intermédiaire ne soit trouvée suite à un contentieux européen. Mais l'étang de Berre, c'est aussi une population riveraine qui a triplé depuis 1945, de nombreuses activités industrielles (dont chimiques) dont les rejets ont aussi contribué à la dégradation du milieu. En particulier, la gestion des apports d'eau en période pluvieuse constitue un problème non totalement résolu malgré les efforts considérables qui ont été accomplis. De plus, les sédiments accumulés au fond de l'étang, qu'ils proviennent de la Durance ou des rejets anthropiques, jouent un rôle insuffisamment connu dans l'équilibre du milieu, ce qui complique la stratégie de restauration de l'écosystème. La question des objectifs écologiques accessibles d'ici 2027 pour l'étang de Berre a été posée au conseil scientifique du comité du bassin qui y a répondu dans sa séance du 8 mars 2017. Celui-ci conclut que la dégradation de la situation n'est pas liée à une cause particulière, mais à une combinaison de causes. Il estime ainsi qu'il n'y a pas de solution « miracle » tel l'arrêt du turbinage à Saint-Chamas. Aussi, parce que les réponses à apporter à cette situation complexe supposent une approche large et une évaluation des conséquences à une échelle géographique étendue, la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) spécifique offrirait un cadre de mise en œuvre très pertinent. La remise en circulation d'eau de mer à travers l'effondrement du tunnel du canal du Rove est techniquement possible mais très coûteuse. Le rapport du conseil général à l'environnement et au développement durable (CGEDD) évoqué proposait, compte tenu des incertitudes sur les effets obtenus et du coût des travaux, une expérimentation au débit de 4 m²/s et non de 10 m²/s. Mais il doutait du niveau d'amélioration de l'état de l'étang de Berre qu'on pouvait en attendre. Les acteurs locaux, pour leur part, continuent en effet de plaider pour un débit supérieur. Enfin, une deuxième mission du CGEDD a été lancée pour expertiser les améliorations à attendre d'une expérimentation limitée à l'étang de Bolmon, par apport gravitaire d'eau salée pompée à travers l'effondrement. Au vu de ses recommandations et des enseignements tirés des précédentes missions et études, l'État et les acteurs locaux pourront prendre, quand ce sera opportun, les décisions les plus appropriées.